

Secrétariat général du gouvernement

Direction des ressources humaines et de la fonction
publique de Nouvelle-Calédonie

Service recrutement

N° 2023-DRHFPNC-83543
Affaire suivie par Rodolphe Ponsard-Goiran

Nouméa, le

16 NOV. 2023

CIRCULAIRE A l'attention des employeurs publics

Objet : Durée de publication des avis de vacance de poste (AVP).

La délibération n° 125/CP *portant diverses mesures en matière de fonction publique* adoptée le 6 octobre 2023 par le congrès de la Nouvelle-Calédonie, dispose en son article 7 que la durée de publication des AVP est fixée à trois semaines minimum.

En conséquence, je vous informe que dorénavant vos AVP seront publiés sur le site de la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie (DRHFPNC) pour une durée de trois semaines. Toutefois, il vous sera toujours possible de solliciter la prolongation de la publication en faisant la demande auprès de la section recrutement à l'adresse suivante : drhfpnc.avp@gouv.nc.

La section recrutement de la DRHFPNC reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie
et par délégation
le secrétaire général du gouvernement par intérim

Léon WAMYTAN